

Écrire ce qui libère

Jean 8 : 1-11

*Alors les scribes et les pharisiens amènent une femme surprise en adultère, la placent au milieu et lui disent : Maître, cette femme a été surprise en flagrant délit d'adultère. Moïse, dans la loi, nous a ordonné de lapider de telles femmes : toi, donc, que dis-tu ? Ils disaient cela pour la mettre à l'épreuve, afin de pouvoir l'accuser. Mais Jésus se baissa et se mit à écrire avec le doigt sur la terre. Comme ils continuaient à l'interroger, il se redressa et leur dit : Que celui de vous qui est sans péché lui jette le premier une pierre ! De nouveau il se baissa et se mit à écrire sur la terre. Quand ils entendirent cela, (et accusés par leur conscience : *καὶ ὑπὸ τῆς συνειδήσεως ἐλεγχόμενοι*), ils se retirèrent un à un, à commencer par les plus âgés. Et il resta seul avec la femme qui était là, au milieu. Alors Jésus se redressa et lui dit : Eh bien, femme, où sont-ils passés ? Personne ne t'a donc condamnée ? Elle répondit : Personne, Seigneur. Jésus dit : Moi non plus, je ne te condamne pas ; (va, et désormais ne pêche plus.)*

Aujourd'hui, un tout petit garçon et un homme adulte ont reçu le baptême dans cette église. On pourrait croire que l'histoire de chacun est bien différente, et c'est le cas, mais la proximité est grande entre le sens de ces deux baptêmes. En effet, dans les deux cas, les motivations pour être baptisé précisément ici, à l'Oratoire du Louvre, étaient très voisines. Pour les parents de Thomas, il s'agit de choisir un lieu où la Parole et la pensée soient en adéquation avec l'actualité de la vie humaine dans ce qu'elle a de dynamique et de changeant. Les affirmations traditionnelles qui se reproduisent elles-mêmes sans tenir compte de la réalité complexe de l'existence ne leur semblent pas recevables dans une liberté du croyant assumée. Pour Augustin, il s'agit de rejoindre le christianisme par une porte qui prenne en compte des principes fondamentaux comme l'égalité entre les fidèles, et notamment, entre les hommes et les femmes, ou encore un rapport de dialogue critique et éclairé avec les textes qui constituent le matériau du témoignage chrétien. Après tout, il y a tant de demeures dans la maison du Père, qu'Augustin ou les parents de Thomas auraient pu trouver beaucoup d'autres lieux où l'on prêche le Christ avec toute la bonne conscience de la fidélité.

Mais voilà, la question de la liberté de conscience, si chère à notre confession chrétienne protestante, ne se pose pas de la même façon dans toutes les demeures où l'on essaie de prêcher la Parole de Dieu en Jésus le Christ.

Et c'est pour cette raison que cette histoire d'adultère dans l'Évangile de Jean est si importante. Les exégètes qui se sont attelés à l'ouvrage d'expliquer cette péricope ont d'abord constaté qu'elle n'existait pas dans tous les manuscrits, et qu'il s'agissait sans doute d'un rajout tardif où l'on choisit, soit de raconter un événement que les autres Évangiles auraient choisi de ne pas raconter, soit d'imaginer un cas d'école touchant à l'adultère, pour pouvoir déployer les thèmes si importants de la fidélité et de la liberté. Car, au-delà de la question de ce qui est acceptable socialement ou non, c'est bien la question de savoir où se situe la liberté du croyant et comment est vécue la fidélité à Dieu qui est posée ici dans cette histoire de bonne et de mauvaise conscience.

Cet épisode fameux met en scène le jeu de la bonne et de la mauvaise conscience. Il s'agit d'un récit qui nous parle du pouvoir que les instances

religieuses s'octroient de condamner au nom de la loi de Moïse ; et pourtant, la postérité a retenu cet épisode de l'Évangile de Jean comme celui de la femme adultère ou pécheresse. Dans ce passage, la femme adultère est placée au centre dans tous les sens du terme ; elle devient l'enjeu du pouvoir de ces religieux venus mettre à l'épreuve Jésus dans sa façon de comprendre et d'appliquer la loi. La femme, ici, est objectivée par ses accusateurs qui la présentent comme un cas exemplaire d'adultère. La loi de Moïse dit ceci : « *L'homme et la femme adultères seront mis à mort.* » (Lévitique 20 : 10) Notez que l'on ignore où est l'homme avec lequel elle s'est rendue adultère, et là commence le jeu entre la bonne conscience des religieux qui feignent d'appliquer la loi en toute fidélité tout en tronquant une partie de la situation – ils n'ont pas retenu l'homme avec lequel cette femme avait été surprise – et la mauvaise conscience qu'ils voudraient déclencher chez le maître de sagesse assis dans le temple en train d'enseigner comment comprendre la loi et les prophètes.

Les scribes et les pharisiens présentent le cas d'adultère à Jésus en toute « *mauvaise bonne conscience* » pourrait-on dire avec le philosophe V. Jankélévitch, mais c'est bien Jésus qu'ils visent à travers la prétendue coupable. Ils se reposent sur l'intransigeance de la loi, et apparaissent donc comme fidèles à la lettre de la loi ; mais c'est pour mieux obliger Jésus à répondre en conscience sur le sort à réserver à cette femme et le pousser à avoir mauvaise conscience d'être si laxiste. Jésus a alors ce geste énigmatique de tracer quelque chose dans la poussière du sol sans mot dire. Puis il renverse la bonne conscience des scribes et des pharisiens en demandant : « *que celui qui est sans péché lui jette la première pierre.* » Entre la loi qui objective la femme et la sanction prévue, Jésus a glissé un autre paramètre : la conscience individuelle de chaque scribe et de chaque pharisien. Il est passé de la règle à la déontologie.

L'écriture avec le doigt, ici, est une évocation du texte de l'Exode qui parle de Dieu en rappelant qu'après avoir créé le monde il se reposa et institua un sabbat ; c'est-à-dire un moment où l'alliance est parfaite, où l'être humain peut exister sans avoir à gagner sa vie, ni sa justification. Ce texte dit : « *Lorsque l'Éternel eut achevé de parler à Moïse sur la montagne du Sinaï, il lui donna les deux tables du témoignage, tables de pierre, écrites du*

*doigt de Dieu.* » (Exode 31 : 19). En traçant sur le sol, Jésus rappelle le sens de la loi : pouvoir faire alliance afin de vivre en paix.

À ce moment-là, le péché de la femme adultère devient l'affaire de tous et la bonne conscience des scribes et des pharisiens se mue en « mauvaise bonne conscience ». Dans de nombreuses versions de l'Évangile de Jean, un morceau du verset n°9 n'apparaît pas, c'est ce qu'on appelle le minuscule détail : « *accusés par leur conscience* ». Les traducteurs ont laissé tomber cette partie du texte considérant qu'il s'agissait d'un commentaire manuscrit ajouté aux manuscrits sources et qu'il ne fallait pas le garder. En revanche, ils ont gardé un deuxième minuscule détail dans le récit qui n'a pas plus de légitimité à rester dans la version publiée : « *Va et ne pêche plus* ». Ainsi, le premier commentaire « *accusés par leur conscience* », où l'on trouve le terme *conscience* sans doute forgé par des milieux pauliniens : *suneideséon* (συνειδησεων), et que l'on retrouve dans des lettres pauliniennes, n'apparaît que dans les versions d'origine anglo-saxonne de nos Bibles et a été évincé par les traducteurs francophones. Est-ce l'aspect majoritaire du catholicisme dans les pays latins et sa compréhension cléricale de l'autorité qui a motivé l'éviction de la mention d'une conscience individuelle du croyant dans les traductions de la Bible ? En revanche l'exhortation à ne plus pécher lancée à la femme, elle, a été systématiquement conservée dans toutes les versions, comme si c'était la clé du texte et la solution que Jésus apportait à la femme. Il fallait qu'elle s'amende pour que la bonne morale soit sauve. Pourtant, il est plus intéressant de rester sur les questions que pose Jésus concernant les accusateurs : *où sont-ils passés, personne ne t'a donc condamnée ?*

Outre le mouvement des scribes et des pharisiens qui met en scène le passage de la « *mauvaise bonne conscience* » à la « *bonne mauvaise conscience* », on voit aussi la femme qui retrouve l'espace d'une parole qui la renvoie seule à sa conscience. Elle, qui était à la place prévue par la loi, c'est-à-dire seule debout au milieu de ses accusateurs, se retrouve désormais seule avec Jésus qui ne la condamne pas et elle peut ainsi passer de l'état d'objet à celui de sujet conscient.

L'humour déployé dans ce passage n'est plus à démontrer : tous ces gens bien-pensants qui s'écartent, à commencer par les plus âgés, eux qui ont eu plus de temps que les autres pour pécher, tous ces gens s'en vont devant le risque que représente la mesure de la loi.

Devant Dieu, qui sont-ils pour juger ? Au nom de quelle autorité pourraient-ils ôter la vie à cette femme ? Car, derrière l'humour de l'épisode, se dévoile le tableau redoutable de cette « *mauvaise bonne conscience* » qui a permis aux religions de tout temps d'user de ces arguments d'autorité pour décider de la vie et de la mort de leurs coreligionnaires comme de celles et ceux qu'elles taxaient d'infidèles.

On lapide encore aujourd'hui au nom de l'orthodoxie religieuse dans certains systèmes religieux qui, avec la plus grande « *mauvaise bonne conscience* », se croient autorisés de droit divin à dire qui doit vivre et qui doit mourir.

Aucune religion n'est exemptée de cette tentation de dire ce qui est licite ou non dans la religion de chacun. Comme si les instances humaines de nos dénominations religieuses avaient un devoir d'organiser la société avec les commandements que Dieu aurait donnés pour vivre en paix.

Alors demandera-t-on : que faire de la loi ? Que faire des dix commandements ? N'est-ce pas la base de notre vie de croyants dans le monde ?

Jésus trace deux fois sur le sol avec son doigt. Non qu'il se prenne pour Dieu, mais ce faisant, il rappelle le contexte de la loi et son utilité. Ces tables de pierre sur lesquelles Dieu trace avec son doigt des commandements pour son peuple, sont impossibles à tracer par l'être humain. Jésus ne trace pas sur la pierre, mais sur le sol, sur la terre des humains. Il remet à sa place l'application de la loi. Elle n'est recevable et utile que si elle est pour l'humain. Ensuite, il trace une deuxième fois, pour rappeler que ces fameuses tables de pierre ont d'abord été brisées par le peuple de Dieu : elles sont invivables si elles sont écrasantes.

Ainsi, Jésus montre que la relation à ce que Dieu nous commande n'est valable que dans la vie et la conscience de chacun. Comme il a renvoyé les accusateurs à leur conscience, non pas vers une norme pour tous, mais vers une promesse pour chacun, Jésus redonne à la femme, qui a manqué de mourir par l'arrogance de tous les autres, le pouvoir de mener sa propre vie. C'est à elle d'essayer de vivre de façon à sentir en elle une bonne conscience, celle qui vous murmure au cœur : « *tu as fait au mieux dans les circonstances humaines dans lesquelles tu étais* ». Entre Jésus et elle, l'écriture est au centre, non comme une accusation, mais comme un symbole qui réunit les êtres dans la paix du sabbat, ce sabbat dans lequel Dieu dit en voyant sa création que « *cela est bon* » ; cette tranquillité de la confiance, cette véritable conscience humaine dans laquelle l'alliance est véritablement vécue.

Le voici le libéralisme théologique : il est dans ce mouvement qui nous fait aller en conscience vers ce qui est notre vocation propre, ce qui nous semble juste, non pas pour exercer notre force sur les autres, mais pour trouver en nous la paix que Dieu promet à chacune, à chacun, dans la fidélité d'une alliance.

AMEN.